



Litige avec bailleur pour remise de caution

Par **blinker83666**, le **27/10/2010 à 10:37**

Bonjour,rrnrJ'ai été locataire d'un studio meublé dans une résidence en copropriété loué directement à un particulier.rrnrJe suis actuellement en litige avec le bailleur au sujet de la restitution de ma caution.rrnrCertains problèmes ont été remonté lors de la remise des clés le 15 octobre 2010 mais aucun état des lieux de sortie écrit n'a été effectué et signé. Je n'ai malheureusement pas non plus de preuve de restitution des clés.rnJ'ai souhaité dans un premier temps m'arranger à l'amiable pour les quelques problèmes vus pendant la remise des clés, mais le bailleur n'est pas vraiment disposé à y mettre du sien et la communication est très mauvaise.rrnrDe plus, depuis la remise des clés, le bailleur trouve de nouveaux problèmes imaginaires dans le studio.rrnrIl faut savoir qu'il y a d'autres points sombres, le bailleur ne m'a jamais fourni de quittances ni de justificatifs de charges.rrnrN'ayant plus la patience d'un arrangement à l'amiable je souhaite savoir quelles sont les actions à entreprendre pour être sur de récupérer ma caution sachant qu'il manque les pièces explicités ci-dessus.rrnrMerci pour votre aide.

Par **aliren27**, le **29/10/2010 à 05:06**

Bonjour,rrnrvotre loyer etait il charges comprises (forfait) ou versiez vous des provisions ?rrnrcordialement

Par **blinker83666**, le **29/10/2010 à 17:27**

Bonjour,rrnrLes charges étaient comprises dans le loyer. Cela change-t-il quelque

chose?rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **29/10/2010** à **18:09**

Il n'a donc pas à justifier les charges.rnrnVous devez exiger les quittances de loyerrnEn l'absence d'état des lieux de sortie, vous êtes réputé avoir rendu le logement en bon état.